



Bruxelles, le 9 avril 2026

CM 2322/26

EF  
ECOFIN  
DROIPEN  
ENFOPOL  
CRIMORG  
FISC  
CT  
COTER  
PROCED

**COMMUNICATION**

**PROCÉDURE ÉCRITE**

---

Correspondant: aml@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.5127

---

Objet: Déclaration ministérielle du Groupe d'action financière (GAFI)  
Résultat de la procédure écrite engagée par la CM 2317/26:  
approbation de l'autorisation donnée à la Commission de signer un  
instrument non contraignant

**=FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE**

---

Les délégations sont informées que la procédure écrite engagée par la CM 2317/26 le 7 avril 2026 a été clôturée le 9 avril 2026 à 8 h 37 et que toutes les délégations ont marqué leur accord pour autoriser la Commission à signer, au nom de l'Union, la déclaration ministérielle du Groupe d'action financière, telle qu'elle figure dans le document 7685/26.